





Prise en vertu de ID: 085-200071900-20240529-2024_32_BU-DE du Conseil Communautaire n° 2022_01_D01 en date du 26 janvier 2022

Décision 2024_32_BU

Date de la convocation: 23.05.2024

Date du bureau : 29.05.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-neuf mai à huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

Membres du Bureau présents: Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Sonia GINDREAU, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Daniel NEAU, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY, Didier ROUX.

Membres du Bureau excusés: Patrick VILLALON.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

• En exercice: 16 • Présents: 15 • Excusés : 1 • Pouvoir: 0 Votants: 15

Règlement du Prix Escale 2024

Depuis le 1er juillet 2019, la Communauté de communes dispose de la compétence "réseau des bibliothèques" dont la création, animation, coordination, gestion et financement du réseau des médiathèques.

A ce titre, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral organise la manifestation « Escale Littéraire » qui se déroule tous les 2 ans. La prochaine édition aura lieu le 22 septembre 2024 à Jard-sur-Mer.

Lors de cet évènement un prix vient récompenser un ouvrage portant sur la thématique du salon. En 2024, c'est « la voix des femmes » qui est à l'honneur.

Le prix Escale récompensera l'auteur lauréat par une dotation de 500€ et la maison d'édition avec un achat d'une valeur de 500€ dans son catalogue à destination du réseau des médiathèques.

Le règlement ci-annexé est établi afin de définir les conditions d'attribution du prix. Un jury composé d'élus de la Commission Culture, de salariés et bénévoles du réseau, de lecteurs, de libraires, de la Bibliothèque Départementale de Vendée est constitué afin de décerner ce prix.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID: 085-200071900-20240529-2024_32_BU-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver les termes du règlement du Prix Escale 2024,
- 2. De donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier

Le Président,

Maxence de RUGY

